

Josine BLOK, *The priestess of Athena Nike: a new reading of IG I3 35 and 36*

Abstract : This article proposes that decree *IG I3 35* appointing a priestess for Athena Nike and commissioning a new temple and altar followed on a preceding decree inaugurating *dêmotelês* sacrifices for the goddess, to be made after victorious battles. This decree 'pre-35' was inscribed on the stone that once topped the present, extant stele. The priestess could enter her duties once the decision was made; she did not need the finished temple to do so. *IG I3 36* fixed a regular moment for her to be paid for performing the sacrifices throughout the year. A lifetime tenure of the priestess is more likely than one on an annual basis. A date of decree *IG I3 35* after 448 and before 437 or the mid- 430s is the most plausible, but the early 420s cannot be ruled out.

Résumé : Le décret *IG I3 35* met en place une prêtresse pour Athéna Nikè et programme la construction d'un nouveau temple et d'un autel. L'article propose qu'il fasse suite à un décret antérieur inaugurant des sacrifices *dêmotelês* pour la déesse, accomplis après des victoires militaires. Ce décret « pré-35 » était inscrit sur la pierre qui surmontait la stèle conservée. La prêtresse pouvait entrer en charge dès que la décision avait été prise : elle ne devait pas attendre, pour ce faire, que le temple soit achevé. *IG I3 36* fixait la périodicité du paiement qui lui était réservé pour l'accomplissement des sacrifices tout au long de l'année. Un engagement viager de la prêtresse est plus vraisemblable qu'une charge annuelle. La date la plus plausible pour le décret *IG I3 35* se situe après 448 et avant 437, ou au milieu des années 430. Toutefois, le début des années 420 ne peut être exclu.